



Séminaire Loisir de plein air 2008

Position commune

Considérant l'importance au Québec du loisir de plein air, compte tenu du nombre de ses pratiquants et de l'importance qu'il a sur le développement de saines habitudes de vie au sein de la population ;

Considérant le nombre et la diversité des intervenants en loisir de plein air ainsi que le besoin d'une vision commune de son développement ;

Considérant que l'accessibilité au loisir de plein air est un enjeu-clé pour son développement, et qu'il se concrétise dans la pérennité des infrastructures, la préservation des paysages et des espaces naturels de qualité, le développement de l'accès au territoire, la reconnaissance et le soutien aux bénévoles et aux organismes et le leadership gouvernemental en loisir de plein air ;

Les participants au Séminaire du 20 février 2008 proposent la mise sur pied d'une table de concertation qui aura notamment le mandat de développer et mettre en œuvre une stratégie et des actions pour assurer l'accessibilité au territoire pour la pratique du loisir de plein air, ainsi que de

- Construire une concertation durable des acteurs du loisir de plein air
- Trouver les moyens pour supporter son action
- Provoquer une concertation interministérielle en matière de loisir de plein air, dans laquelle le MELS assumera le leadership
- Sensibiliser la population à la problématique du loisir du plein air.

Les participants au Séminaire s'engagent à proposer à leurs instances d'appuyer et de participer à la mise en place de cette table, qui sera coordonnée conjointement par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le Conseil québécois du loisir [CQL], ainsi que de participer aux travaux de celle-ci.

Ils s'engagent à formaliser cet engagement d'ici un mois.

Trois-Rivières, le mercredi 20 février 2008